

Institutions et Ministères

27 novembre 2018

Les ministères: Lesquels? Pourquoi? Comment? 2-5

Les ministères dans l'Église ancienne 6-11

Les ministères à Vatican II et depuis 12-18

Réfléchir à partir de l'épiscopat 12-13

Prêtres 14-15

Diacres 16

Laïcs en mission ecclésiale 17

En abordant les ministères dans l'Église, on s'intéresse à un sujet au cœur de l'actualité chaude. Dans l'Église, les ministres sont ceux qui assurent des fonctions, et les charges qui vont avec, au service de la communauté chrétienne.

Les ministères sont attestés dès les débuts de l'Église, puisque Paul en parle dès la lettre aux Corinthiens. Cependant, comme la plupart des institutions essentielles dans l'Église, leur permanence va avec des transformations profondes au cours de l'histoire. Au sujet des ministères, l'histoire de l'Église est jalonnée de périodes plutôt calmes, où les évolutions sont assez lentes en apparence, et de périodes de crises, c'est-à-dire de périodes où l'Esprit souffle, ainsi que les vents contraires, pour imposer à l'Église de nouveaux chemins, de nouvelles façons de faire, pour répondre aux nouvelles questions du monde et aux nouvelles conditions de la mission de l'Église.

Je n'ai pas besoin de préciser que nous sommes justement dans une ces périodes de crise. La crise du ministère est une crise qui fait sens, car elle est au cœur de la crise du monde contemporain. L'Église ne peut pas vivre en dehors du monde. Ses structures, ses institutions, ne peuvent pas ne pas être ébranlées par les interrogations qui ébranlent le monde des hommes.

Le ministère, dans la langue et la culture des habitants de nos pays aux XIX^e et dans la première partie du XX^e siècle, c'étaient « les curés ». On désignait ainsi les prêtres, alors que les curés, ceux qui avaient la charge d'une paroisse, ne représentaient qu'une partie des prêtres. Mais on parlait de « l'école des curés », ... L'Église de France avait à l'époque beaucoup de vocations religieuses, et donc beaucoup de « personnel clérical ». Le système était marqué par le cléricalisme, la distinction entre Église enseignante et Église enseignée, entre les pasteurs et les brebis. L'importance des prêtres était associée au pouvoir de consacrer l'eucharistie et de donner l'absolution, même pour ceux qui n'avaient pas de charge paroissiale.

Le concile Vatican II s'est attaqué à une redéfinition des ministères de l'Église en s'appuyant sur la grande tradition patristique, éclaircissant la question de la sacramentalité de l'épiscopat sur laquelle les Conciles du Moyen-Âge avaient échoué, et que le concile de Trente avait évitée. Mais en heurtant de plein fouet les rapides transformations du monde contemporain, la prise en compte de ces questions millénaires a profondément interrogé et déstabilisé les structures ministérielles de l'Église, qui actuellement « gémit, en travail d'enfantement ». Ro, 8,22.

L'Église reçoit sa mission de la mission du Fils Quelle fidélité? Quelle unité? Quels moyens?

- Pour les sciences humaines
 - Une institution est une réalité sociale stable, qui plie les membres d'un corps social à une continuité et produit entre eux une cohérence
 - Les Églises peuvent être vues comme des institutions
- Pour le Concile Vatican II
 - On ne peut pas identifier l'Église à une institution visible, il faut garder la dimension de mystère
 - Mais il y a des institutions dans l'Église
 - Le Saint-Esprit vivifie, à la façon d'une âme, les institutions ecclésiastiques (AG 4)
 - L'Église pérégrinante porte dans ses sacrements et ses institutions, qui relèvent de ce temps, la figure du siècle qui passe (LG 48)

Les ministères sont liés au caractère institutionnel de l'Église, ou du moins de celle qui est « en pèlerinage sur la terre ». Dans le parcours d'aujourd'hui, nous nous intéresserons aux ministères dans l'Église catholique romaine, même s'il peut nous arriver de faire allusion aux autres Églises chrétiennes. Le mot institution est un mot récemment apparu (fin du XIX^e) dans les disciplines sociologiques. Le terme désigne une réalité sociale stable, qui plie les membres d'un corps social à une continuité et produit entre eux une cohérence. Il est cependant difficile à circonscrire. On peut parler d'institution pour l'Académie française, le mariage, le cadastre ou la législation sur la chasse: des réalités sociales structurées de telles sortes qu'elle ne soient pas des pures organisations pragmatiques et provisoires.

Pour les sociologues, les Églises, et particulièrement notre Église catholique romaine, peuvent être vues comme des institutions: ce sont des réalités socialement visibles, pourvues de structures stables et préexistantes aux individus.

Sans employer explicitement le terme « institution » au singulier, qui n'existait pas encore dans le langage courant, cette façon de parler de l'Église a été très prégnante dans la seconde moitié du deuxième millénaire: « Assemblée d'hommes aussi visible et palpable que l'assemblée du peuple romain, le royaume de France ou la république de Venise » (Bellarmin, littérature de controverse). Le risque avéré est d'assimiler alors de limiter l'Église au corps social, à l'institution, et *de facto* à sa hiérarchie. C'est pour sortir de cette représentation trop sociétale que le concile a souhaité ne pas identifier l'Église à un corps social, et garder la dimension mystérique de l'Église.

Le Concile s'abstient donc de parler de l'Église comme institution. En revanche, il parle plusieurs fois des institutions, sur lesquelles repose la stabilité de l'Église terrestre.

Il nous faut donc remarquer ce décalage entre le vocabulaire courant et le vocabulaire du Concile. Ce décalage, qui ne se limite pas au terme institution, est un point d'attention à avoir pour la théologie contemporaine.

Des institutions apostoliques

- Les Écritures, référence normative pour l'Église
- L'eucharistie et le baptême
- La constitution d'Églises particulières locales
- Le ministère comme service de la continuité de la mission apostolique

Pour les croyants, c'est le Christ qui a institué son Église par l'Esprit. Mais il n'est évidemment pas possible d'attribuer au Christ tout ce qui est institution dans l'Église d'aujourd'hui.

Nous allons donc tout d'abord préciser ce qui engage assurément le projet ecclésial, qui a été discerné très tôt par l'Église primitive.

Ces institutions sont tellement primitives, l'Église apostolique était tellement proche de Jésus Christ ressuscité, qu'on peut attribuer ces institutions au Christ lui-même. À ce niveau, il est impossible de distinguer l'événement de grâce, le mystère pascal, Jésus-Christ de l'Institution de grâce, l'Église, qui porte ces institutions très anciennes.

Dans ce qui est institutionnel dans l'Église, ces institutions font partie intégrante de la confession de foi.

- Le canon des Écritures: le message pascal – et ses implications premières – y est institué, c'est la référence normative pour l'Église.
- L'Eucharistie et le Baptême, reconnus par la tradition vivante comme signes permanents de la présence agissante du Christ: dans ces dons, l'Église se reconnaît et manifeste son identité en dépendance du Christ
- La constitution d'Églises particulières locales, instituées autour des Écritures et de l'Eucharistie, en continuité apostolique par le ministère épiscopal, et en communion avec le ministère primate de Rome.
- Le ministère assure la continuité apostolique; il est au service de la communion et de l'autorité de la parole, à travers laquelle l'Église se reçoit sans cesse du Christ. Le ministère sera marqué par l'imposition des mains, par lequel l'Esprit Saint est reçu par le nouveau ministre.

Il faut noter que ces institutions sont partagées par toutes les Églises chrétiennes, même si on peut relever des différences qui peuvent être significatives dans la compréhension qu'elles en ont.

Le Christ Seigneur, pour assurer au Peuple de Dieu des pasteurs et les moyens de sa croissance, a institué dans son Église divers ministères qui tendent au bien de tout le corps. En effet, les ministres qui disposent du pouvoir sacré sont au service de leurs frères, pour que tous ceux qui appartiennent au Peuple de Dieu et jouissent par conséquent, en toute vérité, de la dignité chrétienne, puissent parvenir au salut, dans leur effort commun, libre et ordonné, vers une même fin. LG 18

Aujourd'hui, trois degrés du sacrement de l'ordre:

Épiscopat, presbytérat, diaconat

- Que signifie la sacramentalité? Comment s'articulent les trois degrés?
- Le ministère est-il associé à un pouvoir ? Existe-t-il d'autres ministères?
- Jésus a-t-il vraiment institué les ministères? Les premières communautés chrétiennes avaient-elles des ministres?

Dans *Lumen gentium* au n° 18, c'est-à-dire au tout début du chapitre III qui porte sur « la constitution hiérarchique de l'Église et spécialement l'épiscopat », alors que le chapitre précédent traitait du « peuple de Dieu » dans son ensemble, et avait précisé que ses limites étaient assez floues.

N'oublions pas que le concile travaille dans une époque où les changements sont pressentis, mais on en ignore encore dans une large partie la forme. Le contexte est celui d'une volonté de réconciliation avec le monde moderne, mais il s'agit du monde moderne marqué par le progrès, la science vue positivement, la démocratie qui progresse,, mais un monde encore profondément hiérarchisé ... La phrase est à la fois un constat et une volonté de redéfinition des pasteurs. On voit apparaître des termes qui nous interrogent: peut-on vraiment parler d'institution par le Christ. Si les ministres sont bien « au service de leurs frères », on voit également la notion alors non contestée de « pouvoir sacré ». Enfin, si tous ceux qui appartiennent au Peuple de Dieu sont libres, le service du ministère leur est bien indispensable.

On reconnaît la des traces non seulement des structures ecclésiales tridentines, mais également de la littérature de controverses, rendant les laïcs dépendants des structures ministérielles.

En définissant l'épiscopat comme « plénitude » du sacrement de l'ordre, le concile a à la fois tranché dans un débat vieux de près de 8 siècles, et ouvert de nouvelles perspectives et donc de nouvelles interrogations.

Dans les cinquante ans qui ont suivi le concile, les débats sur les ministères dans l'Église et leur articulation ont été d'autant plus actifs et féconds que les profondes transformations de l'Église ont touché en plein cœur sa structure ministérielle.

Quelles ressources pour parler des ministères?

- Écriture
- L'histoire et la vie des Églises
- Liturgie
 - En particulier les rituels d'ordination
- Droit canon
- Magistère et tradition
 - Grands théologiens
 - Enseignements des conciles
- Interpellation de l'actualité et des sciences humaines

Nous nous retrouvons donc devant une question au cœur de l'actualité. Depuis cet été, cette actualité s'est accélérée, autour de la grave question des prêtres pédophiles. Cette question qui a profondément déstabilisé l'Église catholique romaine dans de nombreux pays, en particulier anglophones, s'étend à d'autres pays ou zones, y compris le nôtre, sans que nous sachions à ce jour le niveau et l'ampleur du problème. Le pape François, pasteur (trop) bienveillant, a eu du mal à mesurer l'ampleur du problème. En France, un certain nombre de chrétiens ont appelé à une réforme de « la gouvernance de l'Église », d'autres (souvent les mêmes) ont demandé une commission d'enquête parlementaire. Dans ces deux cas, les termes et les formes employées limitaient l'Église à sa nature d'institution sociale.

Si nous voulons pouvoir réfléchir vraiment chrétiennement au sens de l'Église et des ministères, il nous faut revenir à l'essence mystérique de l'Église, objet de foi. Pour cela, il nous faut utiliser un ensemble de ressources dont nous avons parlé dans le premier cours, qui nous permettront d'avancer dans la foi, l'espérance et la charité, alors que l'Église rencontre des turbulences graves.

Si nous ne méprisons pas les interrogations de l'actualité et des sciences humaines, elles ne peuvent être notre seul guide dans ce chemin. Comme toute interrogation grave, l'Écriture constitue notre première ressource. Bien que les écrits les plus tardifs du NT aient connu les premières difficultés des Églises primitives en matière de ministère, il nous faut élargir la période de réflexion et nous pencher sur l'histoire et la vie des Églises.

Notre époque a interrogé avec passion les façons de faire de l'Église primitive, en particulier de toute la période pré-constantiniennne. Cette période de l'Église « indivise » apparaît parfois comme un âge d'or de l'Église, et on y cherche souvent des réponses pour aujourd'hui. Nous allons donc interroger cette (ou plutôt ces) Église(s) primitives. Ce que nous apprendrons nous éclairera, mais nous constaterons également les limites d'une recherche à visée de l'immédiateté de ses résultats.

Paul, à l'Église de Dieu qui est à Corinthe

- L'Église est une Église locale
- L'Église locale est dans son lieu l'Église de Dieu
- L'Église locale est en communion avec toutes les Églises locales
- Fondement des ministères: la trilogie apôtres, prophètes, maîtres (docteurs) 1 Co 12, 28

Dès les débuts de la vie de l'Église, Paul avait souligné un principe ecclésiologique majeur. En écrivant l'Église de Dieu qui est à Corinthe, il utilise une formule lapidaire qui signifie:

1. L'Église est visible, elle existe en un lieu précis: l'Église est une 'Église locale.
2. Chaque Église locale est en son lieu l'Église de Dieu c'est-à-dire qu'elle incarne dans son ici et maintenant la plénitude du mystère de l'Église. Chaque Église locale manifeste le tout de l'Église sans pour autant constituer toute l'Église.
3. L'Église locale est en communion avec toutes les Églises locales, qui elles aussi manifestent la nature profonde de l'Église de Dieu.

Les différentes Églises locales qui ont été fondées par les apôtres se considèrent donc en communion les unes avec les autres. Elles vivent des écritures et de l'annonce de l'événement Jésus-Christ, en particulier par le partage du repas du Seigneur – eucharistie – jusqu'à ce qu'il revienne.

Les apôtres les visitent, ou envoient des délégués, ils en portent la responsabilité.

Au départ, ces Églises se caractérisent par une grande diversité de leurs organisations et leurs ministères. En cas de difficultés ou de divisions, les Apôtres étaient les figures de référence de ces premières communautés ecclésiales et en authentifiaient la foi. Dans l'épître aux Corinthiens, on voit une communauté structurée autour des ministères des apôtres, des prophètes et des docteurs (*didaskaloi*, enseignants) Mais ces ministères correspondaient-ils à des fonctions, avec des personnes précises?

Mais avec l'augmentation du nombre de chrétiens et le tournant de la disparition de la génération des apôtres, une nouvelle organisation ecclésiale apparaît nécessaire, avec une règle de foi plus normative, et la création de ministères ayant une relation particulière avec la tradition apostolique, et donc une autorité particulière. cf Ac 6, 1-6

La fonction des Apôtres est spécifique et intransmissible, puisqu'ils sont les témoins choisis de la Résurrection et les garants de la tradition de l'Évangile. Ils ne peuvent donc avoir de véritables successeurs, mais une continuité dans la vigilance devient nécessaire à l'authenticité de l'Église. Les épîtres les plus tardives parlent de ce ministère de vigilance, en utilisant le terme *episcopos*, évêque.

Le geste d'investiture, par l'imposition des mains qui symbolise le don de l'Esprit et la transmission d'une charge, signifiera la continuité qui va des Apôtres à ceux qui auront à veiller, après eux, à la fidélité des Églises à l'Évangile reçu. (voir par exemple épître à Tite)

L'Église des premiers siècles

- L'Église primitive a grandi par bouturage
- Pas de traités systématique d'ecclésiologie
- Des homélies, des textes destinés à lutter contre les hérésies, des lettres échangées entre Églises
- Ignace d'Antioche, Irénée, Tertullien, Clément de Rome, Clément d'Alexandrie, Origène, Cyprien...

L'Église primitive a grandi par « bouturage ». Les Églises fondées par les apôtres, au gré de leurs voyages ont-elles-mêmes suscitées de nouvelles Églises.

Au cours des trois premiers siècles, il n'y a aucun traité de l'Église. Il n'y a donc pas à proprement parlé d'ecclésiologie ou de théologie des ministères chez les Pères de l'Église. Il y a un travail de réflexion sur l'Église, en général enserré dans des écrits conjoncturels : ce sont des homélies, des textes destinés à lutter contre les hérétiques ou des lettres échangées entre Églises pour vivre en communion.

La plupart des écrits que nous avons sont des écrits de pasteurs qui exhortent la communauté à se construire, à lutter contre les déviations, les hérésies : Ignace d'Antioche, Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène, Cyprien. On pourrait craindre cette théologie de controverse avant l'heure. Pourtant même dans ces situations polémiques ces Pères renvoient en permanence à ce qu'ils considèrent être une juste lecture de l'Écriture.

Ces écrits semblent dispersés, mais en fait ils reflètent bien les enjeux de l'Église et des Églises de l'époque: il s'agit de nourrir et conforter les chrétiens, de les exhorter, de les aider à vivre dans un monde difficile, avec la crainte permanente suscitée par les persécutions; il s'agit de se maintenir dans l'unité, alors que l'Église est éclatée géographiquement en une multitude d'Églises plus ou moins grande et aux organisations plus ou moins semblables; il s'agit de préciser la véritable doctrine chrétienne, alors que l'éloignement progressif de la présence physique des Apôtres fait émerger des questions complexes sur la nature de Jésus en particulier.

Les écrits qui sont parvenus jusqu'à nous constituent donc un trésor pour mieux comprendre cette Église qui doit s'inventer elle-même au début de sa vie.

Cependant, il faut se rappeler que ce ne sont pas des synthèses construites, mais des témoignages d'une réflexion en train de se faire et d'une ecclésiologie en train de s'inventer.

L'Église rassemblée autour de l'Évêque

Suivez tous l'évêque, comme Jésus-Christ suit son Père, et le presbyterium comme les Apôtres ; quant aux diacres, respectez-les comme la loi de Dieu. Que personne ne fasse, en dehors de l'évêque, rien de ce qui regarde l'Église. Que cette eucharistie seule soit regardée comme légitime, qui se fait sous la présidence de l'évêque ou de celui qu'il en aura chargé.

Là où paraît l'évêque, que là soit la communauté, de même que là où est le Christ Jésus, là est l'Église catholique. Il n'est pas permis en dehors de l'évêque ni de baptiser, ni de faire l'agape, mais tout ce qu'il approuve, cela est agréable à Dieu aussi. Ainsi tout ce qui se fait sera sûr et légitime.

Lettre d'Ignace d'Antioche aux Smyrniotes;

Les Pères Apostoliques, Foi Vivante, Cerf, 1990, 207-208

Un certain nombre de témoignages tendent à prouver que l'Église primitive, à la fin de la période apostolique, s'est structurée dans les villes, autour d'assemblées eucharistiques qui rassemblaient l'ensemble des chrétiens d'un lieu autour de l'évêque.

Un témoignage très important est apporté par les Lettres d'Ignace d'Antioche. Elles sont écrites alors que l'évêque fait prisonnier est emmené à Rome pour y mourir (†av 117). Ces lettres ont été écrites presque en même temps que les derniers écrits du Nouveau Testament. Elles témoignent de la diversité et des liens entre les Églises. C'est un passionné de la défense de l'unité. Cet ensemble de lettres nous renseigne à la fois sur la structuration des Églises et sur leurs positions géographiques au tout début du second siècle.

Cependant, comme dans les Actes des Apôtres, la structure présentée par Ignace doit être prise avec distance: ce rassemblement de tout le peuple autour de l'Évêque est sans doute une figure idéale, et non la structure effective des différentes Églises existantes.

La place de l'Évêque est des autres ministères peut sembler importante. Cependant, pour Ignace et ses successeurs, le pôle communautaire et le sens de l'unité dans la communion demeurent et priment sur les distinctions à l'intérieur de l'Église. Face au monde païen, les chrétiens mettent en relief la nouveauté de leur expérience croyante - le martyre étant le signe et l'accomplissement radical de cette nouveauté – dans une perspective eschatologique fortement mise en avant.

Cependant, les enjeux importants de cette période sont d'éviter l'éclatement de la jeune Église, en particulier dans une dispersion doctrinale. À côté d'autres ministres, les évêques (nos Évêques) seront donc chargés du ministère de surveillance et d'unité. Nous allons donc nous intéresser au ministères dans cette Église primitive et plus particulièrement au ministère épiscopal.

La crainte de l'hérésie

Je vous exhorte donc, non pas moi, mais la charité de Jésus-Christ, à n'user que de la nourriture chrétienne, et à vous abstenir de toute plante étrangère, qui est l'hérésie. Ce sont des gens qui entremêlent Jésus-Christ à leurs propres erreurs en cherchant à se faire passer pour dignes de foi, comme ceux qui donnent un poison mortel avec du vin mêlé de miel, et celui qui ne sait pas le prend avec plaisir, mais dans ce plaisir néfaste, il absorbe la mort.

Gardez-vous donc de ces gens-là. Vous le ferez en ne vous gonflant pas d'orgueil, et en restant inséparables de Jésus-Christ Dieu et de l'évêque et des préceptes des Apôtres. Celui qui est à l'intérieur du sanctuaire est pur, mais celui qui est en dehors du sanctuaire n'est pas pur ; c'est-à-dire que celui qui agit en dehors du sanctuaire n'est pas pur ; c'est-à-dire que celui qui agit en dehors de l'évêque, du presbyterium et des diacres, celui-là n'est pas pur de conscience.

Ignace d'Antioche, *Lettre aux Tralliens*

La crainte de l'hérésie est omniprésente au début de l'Église. On ne peut comprendre l'hérésie si on ne considère pas que l'hérésie est tout autant une séparation de la communauté qu'une déviation doctrinale. Il n'y a donc pas à l'époque de différence entre le schisme et l'hérésie. L'hérétique est donc dangereux parce qu'il déstabilise le lien social chrétien qui est la garantie de l'essence même de l'Église et de l'*agapè*, de son lien essentiel au Christ et à Dieu.

C'est le seul moyen de comprendre ce recours omniprésent au ministère épiscopal, qui est un leitmotiv d'Ignace d'Antioche. On pourrait en effet le juger péjorativement comme un principe de critique externe et le dévaloriser au profit d'un élément de critique interne comme celui de la cohérence interne de la Doctrine. En fait la Doctrine compte en tant qu'elle est ciment de la communauté. Il y a un principe essentiel d'interaction non séparable entre les deux.

L'hérétique n'est pas séparée parce qu'il est en opposition doctrinale, comme ce sera le cas par la suite. Mais il est hérétique parce qu'il se sépare de la communauté.

Dans ce contexte, la structuration de la communauté aura entre autres objectifs celui de veiller à la rigueur doctrinale et à l'unité, qui sont une seule et même chose pour ces premiers évêques. Leur ministère de vigilance portera donc à la fois sur la doctrine et sur l'unité.

Le vocabulaire des ministères dans l'Église primitive

- Les ministres sont désignés par des termes d'origine « civile ». Ils sont institués par l'imposition des mains
 - Les évêques ou « surveillants »: l'évêque veille sur la communauté, a la responsabilité de l'enseignement doctrinal, préside la liturgie et avec les autres évêques, il assure la communion entre les Églises
 - Les presbytres (ou anciens)
 - Les diacres (*diakonos*), ou serveurs
- Le mot sacerdoce réservé
 - Au Christ
 - À l'Église, peuple sacerdotal

Le N.T. évite de recourir au vocabulaire sacerdotal ou cultuel pour désigner les ministres chrétiens. Le vocabulaire sacerdotal n'est utilisé que :

1. Pour parler du Christ, prêtre nouveau, unique et définitif, qui met fin par le sacrifice de sa vie à tous les sacerdoxes et à tous les sacrifices ; 2. pour parler de l'Église, "peuple sacerdotal" uni au Christ qui célèbre devant Dieu et devant les hommes ce culte en esprit et en vérité qu'est la vie même selon la justice et la sainteté.

En revanche, pour désigner les ministères, le N.T. utilise des termes empruntés à la vie des communautés civiles ou des communautés religieuses où ne s'exerce pas de sacerdoce stricto sensu. Ainsi est mise en relief l'originalité de ces ministères par rapport à l'univers culturel de l'A.T. et du paganisme, ainsi que la dimension essentiellement communautaire de ces fonctions : les ministres sont des serveurs responsables et animateurs des communautés. Cependant, il ne faudrait pas minimiser le caractère religieux de leur mission: s'ils sont désignés par des processus divers, ils sont institués par l'imposition des mains, par laquelle ils reçoivent l'Esprit Saint. Le ministère est donc bien sous la responsabilité de l'Esprit-Saint.

Parmi eux, l'Évêque occupe une place fondamentale. C'est lui qui veille sur l'Église qui est dans un lieu. Il porte la responsabilité doctrinale et c'est au titre de sa responsabilité qu'il préside l'eucharistie. Par ailleurs, il doit signifier par sa personne l'unité de toute l'Église en entretenant des liens avec les autres évêques.

Toute célébration cultuelle, tout sacrement, ou tout acte de l'Église doit se faire sous sa délégation. Si les termes de presbytres (*presbyteros*, les anciens) et de diacres (*diakonos*, le serveur plutôt que le serviteur). Si on a assez tôt l'idée d'une convergence au sujet du ministère épiscopal on a en revanche peu de précision sur les contenus des termes *presbyteros* et *diakonos*. Il est probable que derrière une certaine unité de vocabulaire, il y a eu une assez grande diversité des fonctionnements.

Des questions modernes posées aux Église anciennes

- *L'episcopos* comme responsable de la communauté était-il le modèle unique?
- Peut-on parler de succession apostolique?
- *Presbyteros* et/ou *sacerdotos*?
- Élection, consécration, ordination
- Célibat/virginité
- Diaconesses, place des femmes

Un héritage, mais pas une normativité.

Le recours à l'histoire peut nous aider pour inventer nos réponses aux problèmes actuels. Nous pouvons interroger les anciens, ils nous renseigneront sur ce qu'ils faisaient, mais nous ne pouvons sans doute pas en tirer des conclusions générales.

J'ai listé quelques questions qui semblent importantes aujourd'hui, soit dans le cadre des questions internes à l'Église catholique romaine, soit dans le cadre du dialogue œcuménique. À ces questions, nous avons quelques réponses incomplètes.

Si les Évangiles témoignent de la multiplicité des formes ecclésiales, il semble que le modèle paulinien de la responsabilité de *l'episcopos* se soit imposé et généralisé assez tôt. Si au quatrième siècle la trilogie *episcopos, presbyteros, diakonos* semble établie, cela ne veut pas dire que le contenu et la compréhension des ministères correspondant étaient les mêmes partout.

On ignore les processus exacts de désignation des évêques, on sait cependant que la communauté les désignait, et qu'une consécration succédait à cette désignation : cette célébration liturgique était centrée autour d'une prière appelant l'Esprit sur le futur évêque, et elle était présidée par plusieurs évêques voisins qui se déplaçaient pour l'occasion, signifiant ainsi la communion des Églises entre elles.

Le célibat a été encouragé et valorisé, surtout en Occident, dès le début de l'Église. Cependant il ne s'est généralisé pour les responsables de communautés que très tardivement. Beaucoup d'Églises orientales n'appliquent pas la règle du célibat.

En ce qui concerne la succession apostolique, les historiens ont un certain consensus pour dire qu'il y a eu un « trou » entre les apôtres et l'institution généralisée de l'épiscopat: règle scientifique et règle de foi sont parfois différentes.

La présidence de l'eucharistie était assurée par le responsable de la communauté (l'évêque) ou son délégué (un presbytre ?). Dans quelle mesure y a-t-il eu sacerdotisation, et à partir de quand?

La présence de diaconesses est attestée dans certaines Églises, mais on ignore si ceci était généralisée, à quoi correspondait ce titre, quelles étaient leurs fonctions, s'il s'agissait ou non d'un ministère ordonné (c'est-à-dire marqué par une consécration par l'Esprit). Le pape François a demandé d'avancer dans les recherches à ce sujet.

On le voit, nous n'avons que des réponses partielles. L'exemple des anciens doit nous aider, nous guider, il ne peut servir de loi.

Vatican II Partir de l'épiscopat

- Penser la hiérarchie de l'Église à partir de l'épiscopat
 - Si l'Église est bien un mystère théologique, elle est également une réalité de l'histoire, une société/communauté/institution
 - L'Église se réalise en un lieu, sous la forme d'Église diocésaine
- Les éléments constitutifs de l'Église locale
 - L'Esprit saint
 - L'Évangile
 - L'eucharistie, locale et communion d'Églises
 - Le ministère pastoral, préside à la construction de l'Église locale et l'inscrit visiblement dans la communion des Églises locales

Le Concile Vatican II intervient un peu moins de cent ans après celui de Vatican I qui avait été interrompu par la guerre. La question de l'Église, de son organisation était donc restée en suspens. Le concile Vatican I sur ce sujet n'avait eu le temps de voter que le principe de l'infaillibilité papale. On a assez raconté que le schéma qui avait été préparé par la Curie était un schéma très pyramidal et descendant, et qu'il fut refusé par les Pères conciliaires. Pour eux, le travail consistait à penser la nature théologique de l'Église, et réfléchir à sa structure hiérarchique ne pouvait se faire que théologiquement. C'est pourquoi le travail accompli dans toute la première partie du XX^e siècle sur l'Église ancienne, aussi bien du fait de théologiens orthodoxes que de théologiens catholiques a servi de base à la constitution dogmatique sur l'Église.

Partir de l'épiscopat, dans le contexte de Vatican II, c'est une façon de redonner sa pleine place aux Églises locales, qui dans le contexte catholique sont les diocèses. La visée d'une Église universelle s'était trop souvent transformée en Église romaine.

Vouloir définir l'Église dans toute sa dimension théologique risquait de passer à côté de son existence concrète.

C'est pourquoi cette primauté de l'épiscopat a permis de développer dans les années 80 et 90 une très riche théologie de l'Église locale, rassemblée par l'Esprit saint et l'Évangile en un lieu (ou un territoire), célébrant l'eucharistie en communion avec toutes les Églises locales célébrant l'eucharistie, et dont l'évêque est le pasteur, le ministre au service de sa croissance, de son unité.

Lumen gentium chapitre 3: La constitution hiérarchique de l'Église et spécialement l'épiscopat

- § 18. Introduction
- § 19. L'institution des douze
- § 20. Les évêques successeurs des Apôtres
- § 21. La sacramentalité de l'épiscopat
- § 22. Le collège épiscopal et son chef
- § 23. Les relations à l'intérieur du collège
- § 24. Le ministère épiscopal
- § 25. La fonction d'enseignement des évêques
- § 26. La fonction de sanctification des évêques
- § 27. La fonction de gouvernement des évêques
- § 28. Les prêtres dans leur relation au Christ, aux évêques, au presbyterium et au peuple chrétien
- § 29. Les diacres

Vous avez ici la liste des 11 paragraphes sur la constitution hiérarchique de l'Église c'est-à-dire sur l'ensemble des questions concernant le ministère ordonné. Ce texte est complété par trois décrets, l'un sur la charge pastorale des évêques, l'un sur le ministère et la vie des prêtres, et l'un sur la formation des prêtres.

La question du statut théologique des évêques et de l'épiscopat avait été évitée pendant tout le deuxième millénaire. Un évêque est toujours consacré par un rite liturgique. Mais cette consécration est-elle sacramentelle, en quoi l'évêque diffère-t-il du prêtre, caractérisé par son pouvoir (*potestas*) de célébrer l'eucharistie? La différence vient-elle seulement de son *officium*, sa charge ecclésiale pour parler le langage d'aujourd'hui, très différente de celle du prêtre?

En ancrant le ministère des évêques dans la succession apostolique, le concile prend la position de penser le ministère dans l'Église à partir du ministère de vigilance, si nécessaire pour l'unité de l'Église et la fidélité à son maître, qui avait été mis en avant dès l'origine.

Le paragraphe 21 tranche la question de la sacramentalité en parlant de la « plénitude du sacrement de l'ordre » qui comporte trois degrés: l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat. Les questions de préséance entre le pape et les évêques ont été discutées tout au long du second millénaire, et si elles n'avaient pas été tranchées par des conciles, c'est qu'elles étaient très conflictuelles. C'est pourquoi les paragraphes 22 et 23 insistent sur l'aspect collégial de l'épiscopat et sur la nécessité de son unité avec l'évêque de Rome.

Ce n'est qu'après avoir réglé ces questions générales qu'on peut traiter du contenu du ministère épiscopal. On y reconnaît les *tria munera* dont nous avons parlé la dernière fois. Il est à noter que si les deux premières fonctions sont en quelque sorte « générique », s'étendant à toute l'Église, la troisième fonction, celle de gouvernement, concerne l'Église particulière ou locale, le diocèse, dont ils ont la charge, qui constitue leur *officium*.

Les prêtres, collaborateurs des évêques

- Dans *lumen gentium*, un seul paragraphe consacré aux prêtres. Deux décrets, l'un sur la vie des prêtres, et l'autre sur la formation
- Exhortation post-synodale *pastores dabo vobis* (1992), à nouveau sur la formation des prêtres; *Année du sacerdoce* (2009-2010), pas de document publié.
- Le ministère presbytéral vu comme un ministère de collaboration avec l'évêque au sein d'un presbyterium
- L'héritage du concile de Trente et de la pastorale paroissiale
 - Catégorie unique du sacerdoce, centré sur la célébration de l'eucharistie. → différence entre prêtres et évêques de type hiérarchique.
 - Prêtre: charge d'une communauté
 - Prêtre: responsabilité de la prédication → nécessité de la formation

Nous avons remarqué dans la diapositive précédente que le ministère du prêtre est traité de façon très rapide dans la constitution *Lumen gentium*. En apparence, le concile s'est peu intéressé aux prêtres, même si deux décrets parlent l'un du ministère des prêtres, l'autre de la formation.

Dans les années 60, le ministère presbytéral, souvent assimilé à celui du curé, semblait assez clair. L'héritage du concile de Trente avait mis en œuvre une pastorale paroissiale très efficace dans les pays chrétiens, en grande majorité ruraux, du XIX^e siècle. C'est ce modèle que les missionnaires ont cherché à implanter dans les pays dits « de mission ».

Le concile de Trente, qui ne procédait pas par synthèse mais par réponse à des questions ou des « erreurs », en particulier des Réformés, définissait une catégorie unique du sacerdoce, centré sur la célébration de l'eucharistie. Cependant, le prêtre était bien défini également par la charge qu'il avait d'une communauté humaine, des brebis dont il était le pasteur. Ayant une responsabilité de prédication et d'enseignement – c'est lui qui faisait le catéchisme – il devait avoir reçu une formation solide, et c'est pourquoi était apparus les séminaires.

Au concile Vatican II, rien du concile de Trente n'est vraiment supprimé. Cependant le ministère presbytéral est rapidement envisagé dans son lien avec l'évêque et l'ensemble du *presbyterium*. L'Église locale envisagée est celle du diocèse. C'est peut-être un peu « court » comme *aggiornamento*. Dans les années qui ont suivi, une année a vu un synode sur la formation des prêtres, qui a été suivi d'une exhortation post synodale (1992) et l'année du sacerdoce, entre 2009 et 2010 n'a donné lieu à aucune publication du magistère.

Questions actuelles sur le ministère du prêtre

- Changements dans l'Église depuis 50 ans
 - Baisse du nombre de prêtres, mais aussi du nombre de pratiquants
 - Activité des Églises qui se diversifient et dans lesquelles s'investissent de nombreux chrétiens, en particulier laïcs
 - Les curés se transforment-ils en « managers »?
- Transformations sociétales
 - Recul de l'âge des choix de vie
 - Nouvelles façons de vivre entre hommes et femmes
 - Importance accrue de la sexualité
 - Interrogations sur les modes de formation et de vie des prêtres
- Nouveaux horizons missionnaires vers les périphéries
 - Comment penser l'articulation de la paroisse – « grande Église » – avec les « lieux d'Église » plus ou moins en périphérie
 - Comment articuler les deux manières d'être prêtre, celle du clergé diocésain et celle des religieux?

Le concile a eu lieu il y a près de 50 ans. Les changements dans la théologie des ministères, mais également et surtout les changements dans l'Église et la société ont largement modifié les conditions d'exercice du ministère du prêtre.

J'ai listé quelques questions qui montrent que les changements peuvent aussi bien être lus en observant ce qui disparaît, le monde ancien qui s'en va, que ce qui est en train de naître.

Si les chrétiens sont de moins en moins nombreux à pratiquer, on peut également observer la vitalité de l'Église et le nombre de propositions qui existent un peu partout, et dans la plupart des paroisses. Le travail d'unité du curé, celui qui prend soin, trouve tout son sens dans ce foisonnement. Mais le risque est que, se transformant en chefs d'orchestre, en « managers », ils ne trouvent plus le temps de la rencontre, du partage, de la marche quotidienne avec les chrétiens.

Dans l'Église comme dans tous les autres secteurs de la société, on assiste à un allongement significatif de la durée des études. Par ailleurs, les jeunes adultes actuels tendent à repousser de plus en plus tard ce qu'on appelle dans l'Église les « choix de vie ». On peut se demander si la formation actuelle des prêtres est adaptée à cette double donnée. On sait que dans certains diocèses sont expérimentés de nouvelles formes de formation des prêtres, à destination en particulier de ceux qui envisagent le presbytérat relativement âgés.

Par ailleurs, la question de la différence entre les prêtres appartenant au clergé diocésain et les prêtres religieux est peu théorisée dans la réflexion et les documents de l'Église, alors que sur le terrain, des façons fort différentes de vivre et d'exercer le ministère sont évidentes.

Le diaconat, un ministère en train de s'inventer

- Un ministère qui avait disparu vers le VI^e siècle
- Le service de la liturgie, de la Parole et de la charité
- Réintroduction du diaconat « permanent » par le Concile
 - Choix laissé aux conférences épiscopales
 - Possibilité d'ordonner diacre des hommes mariés
- La triple figure du diacre
 - Le diacre agent de l'évêque
 - Le diacre ministre de la charité, des « périphéries »
 - Le diacre, collaborateur pastoral des prêtres

Les diacres avaient progressivement disparu dans l'Église occidentale entre le V^e et le VI^e siècle. Le diaconat n'était plus qu'une des étapes dans le cheminement vers l'ordination presbytérale.

À la suite de nombreuses discussions, le Concile a ouvert la possibilité pour les conférences épiscopales de réintroduire un diaconat « permanent » (par différence avec le diaconat en vue de l'ordination presbytérale). Il a été également décidé que cette ordination pourrait concerner des hommes mariés. (Un diacre célibataire devra rester célibataire après son ordination.) L'application de cette possibilité a été laissée au libre arbitre des conférences épiscopales.

Dans l'intention des Pères conciliaires, il s'agissait de doter les Églises « jeunes », celles des pays de « mission », de plus nombreux ministres que ceux dont elles disposaient. Mais ce sont les Églises occidentales qui ont adopté cette possibilité du diaconat permanent. La quasi-totalité des diacres permanents de l'Église catholique ont été ordonnés dans les pays d'Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord.

Cette figure du diacre est une figure en construction. 50 ans, à l'échelle de l'Église, c'est très court. Comme je vous le disais plus haut, si on a des images ou des représentations, on ne sait pas vraiment ce qu'étaient les diacres dans l'Église primitive. Il est vraisemblable que les modèles étaient assez différents d'une Église à l'autre, même si on peut affirmer qu'ils étaient au service de la liturgie, de la Parole et de la charité, ce qui est vaste.

En France, on oscille entre trois pôles pour le ministère du diacre, pôles qui ne sont pas exclusifs les uns des autres.

- Une figure d'agent de l'évêque, dont il dépend directement, pour des missions spécifiques où sa compétence particulière serait précieuse.
- Une figure de « diaconie », de service, qui lui permet d'aller là où l'Église instituée a du mal à pénétrer: par sa situation « ordinaire » d'homme marié, il est particulièrement capable d'être présent au monde du travail, au monde familial, ...
- Enfin, une figure de collaborateur pastoral des prêtres, voire de quasi suppléance. Dans une Église qui se trouve confrontée à une baisse très importante du nombre de prêtres, les diacres assurent une partie du travail pastoral « ordinaire » : baptêmes, mariages, prédications, obsèques...

Dans ce domaine, l'Église apprend en marchant, et c'est une des façons de faire de la théologie de l'Église.

Laïcs en mission ecclésiale

- Redécouverte de la vocation baptismale de tous les chrétiens
- Baisse très importante du nombre de prêtres

→ De nombreux laïcs se forment, s'engagent et prennent des responsabilités dans l'Église

→ Questions

- Peut-on parler de ministères? Selon quels critères?
- La fonction est-elle « suppléance » ou fait-elle sens dans l'Église ?
- Risque de création d'une structure ecclésiale de service parallèle aux ministères ordonnés
- Risque de cantonner le ministère ordonné à l'aspect sacerdotal
- Que devient l'engagement premier des laïcs dans « le monde »?

→ Aucun texte officiel pour trancher. L'Église répond aux interrogations théologiques en assumant la mission qui lui est confiée

Dans les pays occidentaux, en France en particulier, la baisse du nombre de prêtres a été spectaculaire depuis 50 ans. Depuis déjà au moins le début du XX^e siècle, il y avait un fort courant dans l'Église où nombreux chrétiens désiraient s'engager de façon plus explicite dans la mission de l'Église. Les textes du concile, qui ont permis de redécouvrir la triple fonction de prêtre, prophète et roi de tous les baptisés ont offert un support théologique à ces engagements missionnaires. Mais très vite, dès les années 70, l'Église de France et de la plupart des pays occidentaux a vu le nombre de ses prêtres baisser de façon spectaculaire.

Le nombre de laïcs qui se sont engagés, dont certains ont même des fonctions salariées dans l'Église a donc prodigieusement augmenté, et surtout, le périmètre de leurs responsabilités s'est très largement élargi. Au-delà des questions de fonctionnement, des conflits inévitables, surtout lorsque l'engagement implique le plus profond de nous-même, et des critères de discernement des personnes, il y a eu beaucoup de discussions théologiques et pastorales au sujet de ces engagements, tâches et/ou missions.

- Est-il légitime de parler de/d'avoir deux catégories de « ministère », le ministère ordonné, et un ministère non ordonné? En France, actuellement, on a tranché en qualifiant les personnes ayant une responsabilité importante, qui se manifeste le plus souvent par un salaire, par le terme « laïcs en mission ecclésiale ».
- D'autres questions concernent le rapport aux ministères ordonnés: s'agit-il d'une simple fonction de suppléance, permettant de passer une période de crise, ou s'agit-il d'une nouvelle façon de vivre en Église, que l'Esprit inspire aux communautés chrétiennes?
- Ces nouvelles formes de participation à la mission ne risquent-elles pas de déstabiliser le ministère ordonné? Spécialiser les prêtres dans leur missions sacerdotales, créer une structure ecclésiale de service parallèle au ministère ordonné...

Après les inquiétudes qui se sont manifestées sur le sujet lors du synode sur les laïcs et dans l'exhortation post synodale *Christifideles laici* de 1988, aucun texte officiel de l'Église, aucune discussion romaine n'est venue alimenter la discussion. Sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, l'Église fait de la théologie « en marchant », c'est-à-dire en faisant au mieux au jour le jour localement, avec l'aide de l'Esprit Saint. C'est souvent la relecture qui dit la théologie de l'Église.

Sentir avec l'Église

- Le ministère est donnée à l'Église au service de son unité et de sa fidélité à son Seigneur
 - Suivant les époques et les circonstances il a pu prendre différentes formes
 - Nous sommes dans une période de redéfinition
 - Le ministère et les personnes sont fragilisés
 - De nouvelles façons d'être Église sont en train de naître
- Être à l'écoute de l'Esprit pour discerner ce qui est en train d'éclorre
- Prendre soin des personnes et de l'Église
- Prier pour l'Église

Au terme de ce parcours, il nous faut apprendre à sentir avec l'Église. Il nous faut comprendre ce qu'elle vit avec toute notre foi, tout notre amour, toute notre espérance, les trois vertus théologiques, mais également toute notre intelligence.

Il nous faut apprendre à poser sur l'Église le regard que Dieu pose sur elle, comme sur le plan des personnes il nous faut apprendre à regarder les hommes avec le regard que Jésus-Christ pose sur eux.

Le ministère est donné à l'Église pour son unité et la fidélité à son Seigneur. Certes, il peut prendre des figures variées. Mais il nous appartient de veiller sur le ministère comme nous veillons sur l'Évangile.

Contrairement à l'Écriture, le ministère évolue en fonction du monde dans lequel l'Église est appelée à vivre. Les changements sont toujours des périodes difficiles à vivre, et, pour prendre une expression un peu ancienne, l'ennemi est à l'œuvre dans l'Église.

L'Église est fragile, le ministère est fragile, les personnes sont fragiles. Ils nous appartient à tous, collectivement, de prendre soin les uns des autres, de prendre soin de notre Église, de prendre soin de nos ministres.

Mais en cela comme pour toute notre vie humaine, ce n'est pas nous qui faisons, c'est Dieu qui agit. Prions l'Esprit de donner à l'Église la créativité et le discernement pour comprendre le ministère dans le monde d'aujourd'hui.